

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES
EXÉCUTIONS SIGNALÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est disposé à faire une déclaration ou des commentaires au sujet d'inquiétantes nouvelles signalant de continuelles exécutions à Cuba et, vu que le Canada reconnaît ce gouvernement, si l'on songe à envoyer une note appropriée du Canada à cet égard.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je comprends bien, la question n'a trait qu'aux exécutions qui ont lieu à Cuba. Or, j'en suis sûr, l'honorable représentant d'Assiniboïa n'estimerait pas que cela ressortit au ministre. Les questions sont censées avoir trait à l'administration des affaires publiques qui relèvent du ministre intéressé.

M. Argue: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Soit dit en toute déférence, vu que notre ministre des Affaires extérieures envisage les relations du Canada avec tous les pays, quand telle ou telle initiative prise dans n'importe quel pays pourrait compromettre la cause de la liberté telle que nous la comprenons, j'estime que le premier ministre du Canada ferait bien de formuler une déclaration au nom du gouvernement du Canada; et je dois énoncer ce précédent, à savoir que le premier ministre, au cours de la dernière session, a exprimé d'une façon agréable son opinion et la nôtre au sujet de la décision prise à l'égard d'Imre Nagy dans un autre pays. Par conséquent, je considère que, dans le domaine des affaires étrangères, la question appelle des commentaires, et j'ajoute qu'il est fait mention dans le journal d'aujourd'hui qu'un très haut fonctionnaire du département d'État des États-Unis s'est prononcé sur ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends les sentiments qui naissent dans les cœurs des peuples du monde entier mais j'ajouterai simplement que le gouvernement suit de très près les événements qui se déroulent à Cuba à mesure que les nouvelles en précisent l'image, nouvelles parfois confuses et parfois sujettes à des interprétations multiples. En étudiant la situation, le gouvernement se souciera du respect des libertés civiles et des méthodes démocratiques d'une façon non moins vive que par le passé.

CANADA-ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE DÉCLARATION
SUR LA RÉUNION DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre au sujet des résultats de la réunion des ministres des gouvernements canadien et américain?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de faire une déclaration à n'importe quel moment, si tel est le vœu de la Chambre. Mon honorable ami ne saurait ignorer qu'un communiqué a suivi l'entrevue, il y a eu une semaine mardi. Je serai heureux de le déposer, si tel est le désir de mon honorable ami et de la Chambre.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—PRÉTENDUE INTERVENTION DU
MINISTRE DANS LE DIFFÉREND ENTRE LES
RÉALISATEURS ET LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. Qu'a-t-il fait, de son propre chef ou par l'entremise de son ministère, pour régler le différend qui existe présentement entre les réalisateurs de la radio et de la télévision à Montréal et la Société Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je n'avais pas préparé mon appareil pour la traduction et que je ne savais pas que le député de Laurier me poserait une question en français, je tiendrais sa question pour un préavis et lui donnerai une réponse demain.

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, étant donné que nous avons maintenant la traduction simultanée à la Chambre et que l'honorable ministre écoute actuellement au moyen de son appareil, je demande la permission de répéter ma question.

M. Denis: Demandez à l'honorable ministre s'il est prêt.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable ministre est prêt, voici ma question: Qu'a-t-il fait, de son propre chef ou par l'entremise de son